

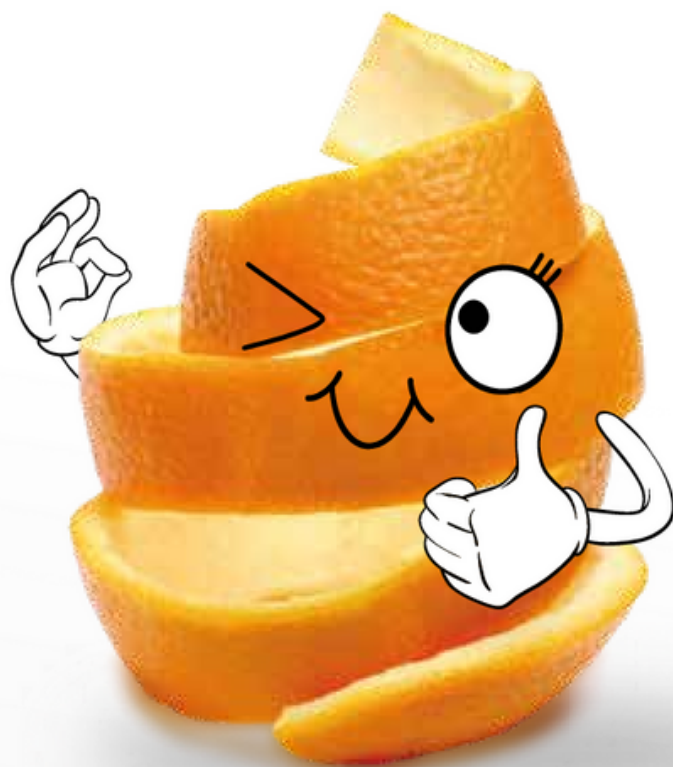
# 1<sup>ER</sup> JANVIER

# 2024 ↷

## LES BIODÉCHETS

### SORTENT DE NOS POUBELLES

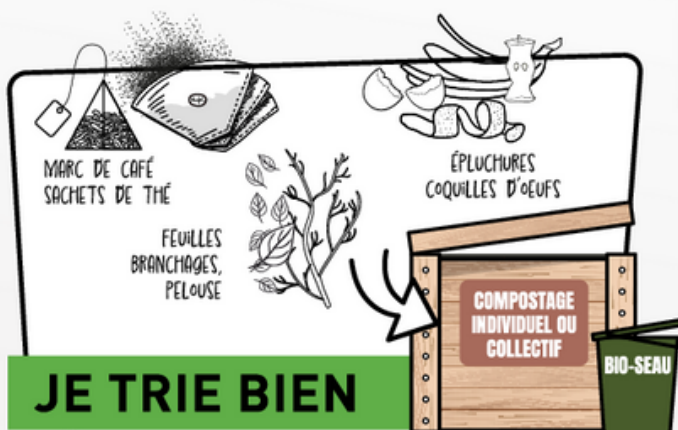
FAITES LE BON ZESTE  
UNE SECONDE VIE M'ATTEND



de déchets  
et de camions



d'engrais  
organiques



JE TRIE BIEN

POUR JETER MOINS ↷

[beaunecoteetsud.com](http://beaunecoteetsud.com)



Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

# Le tri à la source des **biodéchets** comment et pourquoi le faire ?

## Les biodéchets

Déchets verts



+

Déchets alimentaires



## Focus sur les déchets alimentaires



**30 %**  
des déchets  
ménagers

**83 kg**  
par Français  
et par an

## Nous avons tout à y gagner

### Développer une économie locale et circulaire

Trier et valoriser les biodéchets, c'est créer des emplois, renforcer la cohésion des territoires...

### Optimiser la gestion des déchets de la collectivité

Le tri des biodéchets par les ménages conduit à une réduction de la production des ordures ménagères résiduelles et à une optimisation de la collecte sélective de l'ensemble des déchets.

### Apporter une réponse concrète et locale aux enjeux de valorisation de nos déchets

En triant les biodéchets, nous évitons l'émission de plus de 800 000 tonnes de gaz à effet de serre en France.



## Ce que dit la loi

« Les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :

- soit une valorisation sur place ;
- soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée. »

« **Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets**, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. »

Article L. 541-21-1 du code de l'environnement

# Votre collectivité s'engage à



Mettre à votre disposition un bioseau



Faciliter le compostage individuel



Équiper les copropriétés en compostage collectif

Compost : de quoi enrichir nos terres !



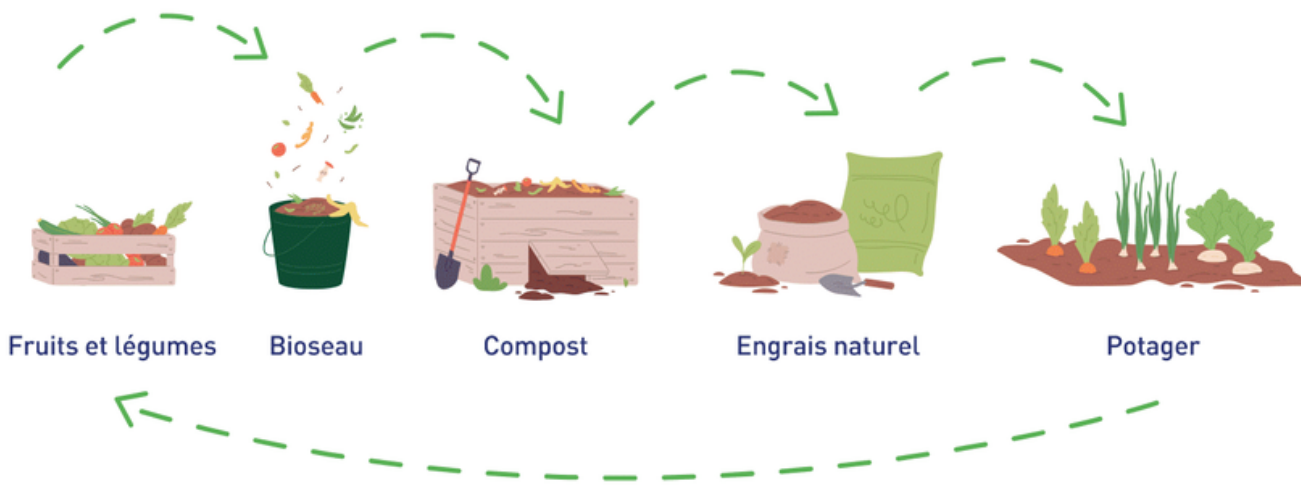
Pour des copropriétés verdoyantes



Pour un beau jardin chez soi



Pour des villes florissantes



# 4 idées reçues sur les biodéchets

## Les agrumes se compostent-ils ?

Oui ! S'ils sont mis en petits morceaux, les agrumes se désagrègeront plus vite. Ils peuvent même parfumer votre compost, alors n'hésitez plus.

1



2

Puis-je mettre tous mes sachets de thé et dosettes de café ?

Non ! Seulement ceux en papier.



3

Si j'habite en appartement, puis-je composter ?

Oui ! Tout le monde peut composter. Il vous suffit de remplir le formulaire sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.



4

Le compost entraîne-il des mauvaises odeurs et attire-t-il des nuisibles ?

Non ! Si les consignes sont respectées, il n'y a pas de raison qu'il y ait de problèmes.



Ne pas jeter sur la voie publique



Pour répondre à vos interrogations,  
rendez-vous sur le site  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)



LE TRI  
+ FACILE

